

**Par Evelyne Charmeux.**

Le CSEN, organisme très productif, vient de sortir un nouvel opus, une note, rédigée par Marie Lubineau et Stanislas Dehaene, avec Cassandra Potier-Watkins, Liliane Sprenger-Charolles et Johannes Ziegler, et les membres du groupe de travail : «Évaluations et interventions» du CSEN1. Il s'agit de deux nouveaux tests d'évaluation du savoir lire à destination des élèves de sixième.

Franchement, ils ont fait fort !

Qui l'eût cru, qu'il fût encore possible d'améliorer l'entreprise d'empêcher certains enfants de savoir lire ? Comme tout ce qui est subversif, savoir lire ne doit pas être entre toutes les mains. Et pour ceux qui risquent d'en faire un mauvais usage, il est préférable qu'ils n'en aient qu'une apparence, c'est plus sûr.

Le moyen, utilisé depuis toujours dans ce but, a donc consisté à enseigner autre chose que la vraie lecture — que les enfants méritant de savoir lire trouveront chez eux.

Cela permet d'«oublier» en classe, ses aspects libérateurs.

Partout dans le monde, ce moyen fonctionne à plein régime.

Eh bien, le pouvoir actuel en France a trouvé le moyen d'améliorer le procédé, en instaurant tout un système d'évaluations régulières, savamment conçues pour renforcer les pratiques imposées d'enseignement : il est bien connu que des évaluations officielles, venues d'en haut, rendent nécessaire, un entraînement aux épreuves prévues, lequel prend évidemment la place du travail d'apprentissage normal.

C'est un de leurs nombreux effets toxiques, que de permettre un « sabotage » de l'apprentissage, en lui volant du temps, et en le détournant vers des pratiques de dressage, sans apporter la moindre information sur les acquis effectifs des élèves dans ce domaine.

Incroyable : le CSEN, chargé d'en élaborer les épreuves, pour la nouvelle « tournée » a fait encore mieux ! Deux nouveaux tests de lecture, devant s'ajouter à ceux qui furent proposés en septembre 2020 aux élèves entrant en sixième de collège, portent sur deux aspects encore mal connus des collègues, ce qui a pour avantage de limiter d'avance, les protestations.

[...]

[La suite à lire sur le blog d'Eveline Charmeux](#)